



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du 11 avril 2022

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 7 avril 2022, s'est tenu le 11 avril à 18h30 à l'Espace Cherpin dans le respect des règles sanitaires.

**Présents :** ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BRASSAC Philippe, LEDERMAN Michel, MARZI Gilles, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie.

**Procurations :** BABIN Valérie à MARZI Gilles  
BORNIBUS Emilie à RODRIGUES Philippe  
GRANJON Damien à LEDERMAN Michel

**Secrétaire de séance :** TOURATIER Elodie

La séance est ouverte à 18h30

#### 1) Comptes administratifs 2021 :

##### ➤ Budget principal : Compte administratif 2021

Philippe BRASSAC, Vice-Président de la commission finances, présente le compte administratif 2021. Au préalable, il indique que, par rapport aux autres communes de la même strate, Bellefond possède des indicateurs très favorables : par exemple le fonds de roulement : 1 475 €/habitant contre 490 €/habitant pour les communes entre 500 et 2000 habitants, ainsi que la capacité d'autofinancement de 859 €/habitant contre 165€/habitant pour les communes de la même strate.

	Dépenses	Recettes	Résultats propres de l'exercice 2021	Résultats antérieurs reportés 2020	Résultats de clôture 2021	Restes à réaliser	TOTAL
Section de fonctionnement	341 666.09 €	535 847.45 €	194 181.36 €	1 261 466.77 €	1 455 648.13 €		1 455 648.13 €
Section d'investissement	201 502.86 €	99 693.54 €	- 101 809.32 €	19 405.27 €	- 82 404.05 €	- 54 824.13 €	- 137 228.18 €

Sans que le Maire ne prenne part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve par 13 voix le compte administratif 2021 du budget principal.

#### 2) Compte de gestion 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 établi par le trésorier constatant l'ensemble des dépenses et recettes réelles de la section de fonctionnement et d'investissement effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Celui-ci est strictement identique au compte administratif.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021..

#### 3) Affectation des résultats

##### ➤ Budget principal :

Le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés de la manière suivante :

CONSTATATION DES RESULTATS 2021	
Déficit d'investissement 2021	- 82 404.05 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 54 824.13 €
Besoin de financement en investissement (excédent d'investissement + besoin de financement des RAR)	- 137 228.18 €
Excédent de fonctionnement 2021 à affecter en 2022	1 455 648.13 €
AFFECTATION DE RESULTATS 2021	
En réserve (couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	137 228.18 €
Report en fonctionnement	1 318 419.95 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2021 selon les conditions présentées :

- En réserve d'investissement : 137 228.18 €
- En report en fonctionnement : 1 318 419.95 €

#### 4) Taux des 2 taxes

Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer chaque année les taux applicables aux taxes directes locales : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties. Depuis 2020, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation mais tout ou partie de la taxe foncière initialement perçue par le Département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir pour l'exercice 2022 les taux votés en 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.11
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.15

5) **Budget principal de la commune : budget primitif 2022**

Le budget prévisionnel est présenté par le Maire et voté à l'unanimité chapitre par chapitre.

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	222 800.00	Produits des services	4 550.00
Charges de personnel	122 690.00	Impôts et taxes	380 660.00
Charges gestion courante	60 800.00	Dotations et participations	86 600.00
Charges financières	5 000.00	Autres produits de gestion courante.	43 000.00
Charges exceptionnelles	2 500.00	Produits financiers	1.00
Atténuation de produits	10 000.00	Produits exceptionnels	21 000.00
		Atténuation de charges	500.00
Opération d'ordre entre sections	5 754.00		
<b>TOTAL</b>	<b>429 544.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>536 311.00</b>
<i>Virement à la section investissement</i>	<i>1 425 186.95</i>	<i>Report fonctionnement a-1</i>	<i>1 318 419.95</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 854 730.95</b>		<b>1 854 730.95</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursement emprunt et caution	38 765.08		
Frais études	120 000.00	Subventions d'Equipement	633 000.00
Participation SICECO	10 000.00	Dotations -FCTVA	11 500.00
Terrain nu	200 000.00	Taxe d'Aménagement	10 000.00
Terrain bâti	50 000.00	Amortissements	5 754.00
Plantations	5 000.00		
Aménagements (chemin des Troulots, Cure...)	8 000.00	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 425 186.95</i>
Bâtiment scolaire	2 000.00		
Autres bâtiments	5 500.00	Emprunt	700 000.00
Cimetière (allées..)	3 000.00		
Installations générales (aire de jeux, installation caméras)	50 000.00	<i>Excédent de fonctionnement</i>	<i>137 228.18</i>
Travaux logts locatifs	25 000.00		
Autres constructions	5 000.00		
Installation de voirie	2 000.00		
Outilsages	2 000.00		
Matériel de bureau	5 000.00		
Mobilier	1 000.00		
Immobilisation en cours (logements, services techniques et Maison de santé)	1 970 000.00		
Travaux de voirie	275 000.00		
Autres immo corporelles	3 000.00		
Budget annexe lotissement	60 000.00		
<i>Déficit reporté</i>	<i>82 404.05</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>2 922.669.13</b>		<b>2 922 669.13</b>

6) **Participation mutuelle des employés communaux**

Les collectivités territoriales ayant la possibilité de participer aux dépenses de protection sociale complémentaire de leurs agents, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une participation financière aux fonctionnaires en activité la somme de 15 € mensuel pour le risque santé (risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité) ainsi que 15 € mensuel pour le risque prévoyance (risques d'incapacité, l'invalidité et le décès).

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux contrats d'assurance labellisés.

7) **Tarif loyer logement communal**

Suite au départ des locataires du logement communal situé 8 D rue de Mezzomerico, le conseil municipal fixe à l'unanimité le montant mensuel initial à 904.15 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Le loyer sera automatiquement révisé le 1<sup>er</sup> mai de chaque année selon l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre.

8) **Tarifs des encarts publicitaires (bulletin municipal)**

Le Maire propose de maintenir les tarifs 2021, à savoir :

- ¼ de page : 35 €
- ½ page : 60 €
- Page complète : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

9) **Réfection de trottoirs : attribution des marchés**

Le Maire présente au Conseil municipal les résultats de l'appel d'offres réalisé récemment. La commission d'appels d'offres propose de retenir les entreprises suivantes :

- Travaux trottoirs lotissement Belfontaine + ralentisseurs Saint-Andéol : Entreprise DESERTOT (note 100/100) pour 116 000 € HT
  - Travaux trottoirs lotissements Clair Vallon, Tilleuls et reprises partielles rue des Racosins : Entreprise EUROVIA (note 95/100) pour 67 303.30 € HT ;
- Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10) **Futur lotissement communal :**

Le maire rappelle que par délibération du 13 février 2004 le conseil municipal avait acquis un terrain afin de créer un nouveau lotissement communal en continuité du lotissement du lotissement « Le Pressoir ».

Il précise qu'une consultation a été lancée auprès de géomètres-experts et d'architectes pour l'étude préliminaire, l'élaboration du projet de lotissement, et le suivi des travaux.

Le Conseil municipal, après étude du dossier, retient le devis du Cabinet de Géomètres Experts MORNAND-JANIN-SCHENIRER-PIERRE pour un montant de 42 522 € HT ainsi que la proposition d'honoraires de l'architecte Simon RODOT pour un montant de 4 000 € HT

Il est rappelé que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutés auquel seront identifiées toutes les écritures comptables relatives à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer le budget annexe assujetti à la TVA
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022

11) **Participation financière : frais périscolaire pour une élève Ukrainienne**

Le Maire informe qu'une famille Ukrainienne a été accueillie par des habitants de Bellefond. Une enfant a été scolarisée à l'école ainsi qu'à la cantine-garderie de Bellefond.

Le maire propose que la commune prenne en charge la facture de l'ADMR pour les frais de restauration et de garderie pour le mois de mars s'élevant à 17.23 € TTC, ainsi que pour le début avril (facture non connue à ce jour). Il précise que la famille a désormais déménagé à Saint-Apollinaire.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire indique au Conseil municipal que les travaux de création de logements rue de Ruffey débutent (chantier prévu pour 18 mois environ) que le chantier du futur périscolaire devrait également débiter très bientôt. Les démolitions pour ce chantier devraient être réalisées durant les vacances de printemps afin d'assurer la sécurité des enfants, des parents et des enseignantes.

Une présentation publique de ces deux projets sera programmée probablement début mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,  
Philippe MEUNIER

